

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VITA ZETA HLC BOND

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Société: | VITA Zahnfabrik H.Rauter GmbH & Co.KG | |
| Rue: | Spitalgasse 3 | |
| Lieu: | D-79713 Bad Säckingen | |
| Boîte postale: | 1338 | |
| | D-79704 Bad Säckingen | |
| Téléphone: | +49(0)7761-562-0 | Téléfax: +49(0)7761-562-299 |
| e-mail: | info@vita-zahnfabrik.com | |
| Interlocuteur: | regulatory affairs | |
| e-mail: | info@vita-zahnfabrik.com | |
| Internet: | www.vita-zahnfabrik.com | |
| Service responsable: | Regulatory Affairs | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49-(0)761-19240

Information supplémentaire

produit médical

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 2 de 10

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|----------------------------------------------|----------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | | | 55 - < 60 % |
| | 236-675-5 | | 01-2119489379-17 | |
| | Carc. 2; H351 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 13463-67-7 | 236-675-5 | Titanium dioxide | 55 - < 60 % |
| | par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 3 de 10

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|------------|--------------------------------|-----|-------------------|--------|-----------|---------|
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane (alvéolaire) | - | 3 | | VME 8 h | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Substance | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|---------------------------------|------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 1.25 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 700 mg/kg p.c./jour |

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 4 de 10

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Substance | Valeur |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------|
| Milieu environnemental | | |
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | |
| Eau douce | | 0.184 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0.193 mg/l |
| Eau de mer | | 0.018 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 1000 mg/kg |
| Sédiment marin | | 100 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 100 mg/l |
| Sol | | 100 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèles de gants recommandés NBR (Caoutchouc nitrile) KCL Dermatrill P

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ventilation technique du poste de travail

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
 Couleur:
 Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ?
 Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé
 gaz: non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 5 de 10

| | |
|---------------------------------------------|----------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Température d'inflammation spontanée | |
| solide: | non déterminé |
| gaz: | non applicable |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | Non |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | non déterminé |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes
Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: 100,0 %
Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 6 de 10

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|-------------------|-------------------|--------|---------------------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | | | | |
| | orale | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Study report (1996) | OCDE 401 |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|-----------------------------------|-------------------|-----------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 >100 mg/l | 96 h | Carassius | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r >50 mg/l | 72 h | Raphidocelis subcapitata | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 >100 mg/l | 48 h | Artemina salina | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 202 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC >=80 mg/l | 6 d | Danio rerio | REACH Registration Dossier | OECD TG 210 |
| | Toxicité pour les algues | NOEC >=1 mg/l | 32 d | Synedra ulna, Scenedesmus quadricauda, Stigeocloni | Environ. Tox. Chem. 31,2414-2422 (2012) | In this study, the authors report there |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC >1 mg/l | 10 d | Chironomus riparius | REACH Registration Dossier | other: OECD Guideline 219 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 >1000 mg/l) | 3 h | activated sludge, domestic | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 209 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 7 de 10

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|------------|------------------|-------------|----------------|----------------------|
| 13463-67-7 | Titanium dioxide | >0.47-<3.19 | Artemia salina | REACH Registration D |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 8 de 10

N° danger: 90
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Code de classement: M7
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

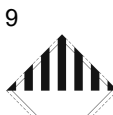
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 9 de 10

| | | |
|--------------------------------------------------------|----|--------|
| Quantité exceptée: | E1 | |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | | 956 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | | 400 kg |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | | 956 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | | 400 kg |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: zinc oxide

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

VITA ZETA HLC BOND

Date de révision: 17.01.2023

Code du produit: 048

Page 10 de 10

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)